

PAYS DE THELLE

NEUILLY-EN-THELLE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les bornes de recharge pour véhicules électriques vont arriver



De g. à d. Philippe Vincenti, vice-président en charge du développement économique et de l'emploi, Jean-François Mancel, président de la communauté de communes, Michel Françaix, vice-président en charge de la prospective territoriale et Nicole Robert, vice présidente en charge des finances, des ressources humaines, ressources en eau et de l'assainissement non-collectif.

Bonne nouvelle pour les propriétaires de voitures électriques ! Un programme de déploiement de bornes de recharge pour ces véhicules devrait prochainement être déployé à travers la communauté de communes. Unanimes, les élus du conseil communautaire ont approuvé le projet, vendredi 4 novembre.

«Le SE60 a validé le projet de déploiement de 107 bornes de recharges de véhicules électriques et hybrides qui permettront de mailler le territoire (de l'Oise, ndlr)», précise Pierre Desliens, vice-président en charge des infrastructures, voirie, transports et de l'aménagement de l'espace, chargé

de présenter le dossier.

Neuf villes sont concernées au sein de la future grande intercommunalité du Pays de Thelle, : Boran-sur-Oise, Chambly, Le Mesnil-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Noailles, Précly-sur-Oise, Saint-Sulpice, Sainte-Geneviève et Villers-sous-Saint-Leu.

Les communes d'implantation des bornes n'auront ensuite plus qu'à délibérer pour fixer les modalités de mise en œuvre du projet.

Chaque borne sera équipée de quatre prises électriques, deux seront adaptées pour les voitures et deux pour les deux-roues.

Autre bonne nouvelle : l'in-

vestissement ne va rien coûter à la collectivité. L'installation est en effet financée à 50% par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), 25% par le département et le solde par le SE60. Les communes et l'intercommunalité devront en revanche s'acquitter des coûts d'entretien (dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement électrique etc.), estimé à 1250 euros TTC par an et par borne.

«Le réseau des bornes a pour objectif de rassurer les utilisateurs sur leur capacité à compléter leur autonomie en cours de route», poursuit l'él.

Antoine MARIAUX

Les autres décisions en bref

BUDGET PRINCIPAL

Les élus ont inscrit au budget des crédits supplémentaires afin d'anticiper la future fusion avec La Ruraloise. «Le transfert des données des différents logiciels finances, facturation et ressources humaines avait un coût de 12 000 euros que j'ai réussi à ramener à 8000 euros», explique Nicole Robert. Une partie des crédits (60 000 euros) sera aussi destinée à mettre en sécurité la voie intercommunautaire Morangles - Mesnil-en-Thelle.

MARCHÉ VOIRIES

Après une phase de négociation, les élus communautaires ont pris connaissance des propositions de six entreprises concernant le marché voirie qui débutera à partir du 1er janvier 2017. C'est finalement l'entreprise Sylvain Joyeux qui a été la plus réactive et la mieux disante (916 888 euros, contre 1,4 million pour le plus cher). Unanimes, les élus ont ainsi décidé de lui confier le marché voirie pour les trois prochaines années pour un montant maximum de 4,9 millions d'euros HT.

ACHAT ET VENTE DE PARCELLES

Les élus se sont prononcé favorablement à l'achat d'une parcelle de 2 829 m² située entre Novillers-les-Cailloux et Sainte-Geneviève au prix de 25 000 euros. «Cela revient à 8,83 euros le m²», a annoncé Philippe Vincenti. Le terrain présente en effet «des opportunités foncières d'aménagement de zones d'activités communautaires» dicit les élus. Les élus ont aussi procédé à la vente de deux terrains (de 6000 et 38 500m²) à respectivement 18 et 17,5 euros/m².



La vingtaine de dossiers présentée a été adoptée à l'unanimité en un peu moins d'une heure de temps.